



## Dépôt de garantie non rendue

Par **Buchholz Benjamin**, le **19/05/2017** à **17:08**

Bonjour,

Je viens vers vous car je suis démuni et je ne sais vers qui me tourner. Je cherche à avoir des informations car mon ancien propriétaire chez qui je louais une maison a décidé de ne pas me rendre le dépôt de garantie d'une valeur de 750 €. J'aimerais savoir si cela vaut le coup que je me lance dans une procédure longue et fastidieuse. Pour que vous puissiez me répondre ou me diriger vers le bon service, voici les éléments que j'ai en ma possession:

La maison est gérée par une agence mais les loyers et le dépôt de garantie sont gérés par le propriétaire. Mon bail se terminait au 3 février 2017 et pour que l'agence puisse faire visiter la maison nous avons déménagé et rendu une paire de clé au 28 décembre 2016. Nous avons bien sûr fait le ménage et les petites choses qu'on pouvait faire pour rendre la maison dans le même état que nous l'avions reçu. Toutefois, durant le temps où le bail courrait, nous avons demandé à plusieurs reprises à l'agent immobilier de faire ensemble un état des lieux provisoire afin de faire le nécessaire pour récupérer le dépôt de garantie. Or, l'agent immobilier n'a jamais daigné le faire parce qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir selon lui. Le temps passe et je sollicite par téléphone l'agent immobilier pour faire l'état des lieux de sortie contradictoire mais il n'a jamais donné suite. Un silence complet jusqu'à aujourd'hui 19 mai de la part de l'agence alors que nous avons appelé à de nombreuses reprises car nous nous inquiétons de la suite étant donné que nous avons même encore une clé en notre possession ! Au silence de l'agence j'ai donc pris l'initiative de contacter le propriétaire et comme par miracle, je reçois un état des lieux de sortie fait uniquement par l'agent immobilier daté du 14 mars (quelques jours après avoir annulé la date que nous avons convenu pour l'état des lieux). Dès lors, le propriétaire, sans pièces justificatives me dit verbalement que la caution ne sera jamais rendue alors que nous étions prêts à faire le nécessaire. Nous étions prêt à faire un état des lieux de sortie mais nous n'avons jamais pu voir l'agent immobilier !

D'après ce que j'ai lu ça et là, en l'absence d'état des lieux de sortie contradictoire, il est considéré d'office que le logement a été rendu dans l'état d'origine et que le dépôt de garantie devrait m'être rendu. Ai-je une chance de recevoir la somme ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement.